

Des grévistes des urgences réquisitionnés en pleine nuit par les gendarmes ALERTE SUR LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES !

■ Montpellier, 8 juin : ultra-violence policière contre les manifestants Gilets jaunes

« **C**e samedi 8 juin, 5 000 manifestants ont défilé à Montpellier, déterminés et n'entendant strictement rien lâcher. Face à eux, un appareil policier d'une brutalité rarement vue à Montpellier, qui a de fait interdit toute possibilité de manifestation », *s'insurge le groupe de Gilets jaunes Convergence 34*. « Une étape a été franchie dans la répression ce jour-là, *poursuit-il*. À chaque tentative de circuler, un barrage de CRS a bloqué les Gilets jaunes avec des tirs de LBD et de lacrymogène, faisant plusieurs blessés, qui viennent s'ajouter aux centaines de mutilés. »

Danielle, Gilet jaune, « en colère », *s'écrit sur son compte Facebook* : « Ce que j'ai vécu, je ne pourrai jamais l'oublier de toute ma vie ! Départ de la manifestation à midi... Cinq minutes après, les tirs de gaz lacrymogène et de LBD commençaient...

Répression, violences, des enfants et bébés gazés ainsi que leurs mamans qui faisaient leurs courses ou se promenaient en ville... Ils hurlaient de peur et de mal à cause des gaz lacrymogènes...

J'ai honte de ce que l'on a subi à Montpellier... J'ai honte pour les forces de l'ordre qui obéissent à des monstres !

Un grand merci d'ailleurs aux patrons de magasins ou bars, restaurants, qui nous laissaient rentrer pour qu'on échappe à cette violence sans nom !

Un adolescent de 15 ans qui a reçu un tir de LBD dans un œil en sortant de Monoprix. Des personnes âgées, handicapées, apeurées... Les *street medics* débordés par le nombre incroyable de blessés. »

■ En pleine nuit, les gendarmes réquisitionnent des personnels grévistes des urgences

La grève des urgences ne cesse de s'étendre. Pour toute réponse, le gouvernement fait appel à la police et aux gendarmes pour conduire les personnels réquisitionnés à leurs postes. « Cette nuit, des personnels des urgences ont été sortis de leur sommeil et de leur lit à 1 heure du matin par la gendarmerie qui tambourinait à la porte sur ordre de M. le préfet du Jura », qui leur a remis « une réquisition leur commandant de se rendre au travail à 7 heures, donc cinq heures plus tard », a dénoncé l'intersyndicale Amuf-CGT-FO de Lons-le-Saunier, dans un communiqué datant de la fin du mois de mai.

Ces réquisitions avaient été demandées par l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, représentant local du ministère, « pour faire face à l'indisponibilité de personnel médical dans un contexte de mouvement social ».

Contacté par France Bleu-Besançon, le docteur Éric Loupiac, médecin urgentiste à Lons, s'insurge : « Ce sont des méthodes dignes du régime de Vichy, qui rappellent une autre époque. » La totalité du personnel du service des urgences est en grève à Lons-le-Saunier. Le conflit a commencé début décembre 2018. En cause : le projet de fermeture de la deuxième ligne de SMUR du site. Il s'est amplifié depuis, avec des revendications relatives au manque d'effectifs et de moyens. Et ce n'est pas un cas isolé : en Saône-et-Loire, les policiers sont venus interrompre une fête familiale dominicale pour signifier sa réquisition à une infirmière du centre hospitalier de Chalon, entourée de ses enfants, avec ordre de rejoindre son poste dans trente minutes, rapporte la presse locale.

Ces mesures d'exception, effectivement, rappellent de sombres périodes de l'histoire. Elles vont jusqu'à susciter l'émotion du très mesuré Conseil national de l'ordre des médecins.

■ Des journalistes poursuivis en justice par le ministre et les services secrets

Plusieurs journalistes du site Disclose, de Radio France et de l'émission *Quotidien* de TMC sont poursuivis en justice pour avoir enquêté sur l'utilisation d'armes françaises par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis dans la guerre au Yémen. « Juridiquement, ces éléments sont potentiellement constitutifs d'une infraction pénale », a justifié le ministre de la Justice, Nicole Belloubet. « Secret défense ! » : le soutien militaire du gouvernement Macron à ces monarchies pétrolières sanguinaires ne doit pas être remis en question ! Ces journalistes ont de plus été convoqués par la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) (1). Des avocats et des syndicats de journalistes demandent au procureur de Paris,

dans une lettre ouverte publiée le 29 mai, de « mettre fin à la procédure » judiciaire en cours.

« Le droit à la liberté d'expression, tel qu'il résulte de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, comprend la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques », poursuivent-ils, ajoutant : « Le fait que la DGSI (...) interroge des journalistes est par nature susceptible de porter atteinte au secret des sources (...), l'une des pierres angulaires de la liberté de la presse. »

(1) La journaliste Ariane Chemin, du *Monde*, a également été convoquée par la DGSI mais, cette fois, pour son enquête sur l'affaire Benalla !